

Saint Pierre, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

# Appel à projet

## Promouvoir la santé à SPM

### 1) Contexte

La nécessité de « **mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie** » est une priorité de la stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022.

La feuille de route territoriale de Saint-Pierre et Miquelon (FDR SPM), déclinaison locale de la stratégie nationale de santé 2018-2022, met également l'accent sur le développement prioritaire des actions pour améliorer l'état de santé de la population, renforcer la prévention et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Dans ce but, l'Administration Territoriale de Santé (ATS) mise sur une dynamique collective, associant les acteurs locaux et propice à la réalisation d'actions concrètes, cohérentes et efficaces.

Le présent appel à projet vise à soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans ce contexte.

## 2) Le champ de l'appel à projet

Les actions mises en œuvre devront obligatoirement être collectives. Les actions visant à acquérir des compétences ou se mettre en réseau avec des acteurs ayant d'ores et déjà mis en œuvre des actions dans une des thématiques suivantes pourront être retenues.

Le projet porté répondra à au moins un des objectifs suivants :

### a) Promouvoir une bonne santé mentale

L'Administration Territoriale de Santé s'est engagée dans le cadre de la Feuille de Route Territoriale de Santé à promouvoir une vision globale et adaptée de la santé mentale envisagée dans un continuum qui englobe la bonne santé mentale, la souffrance psychique aiguë ou durable, la maladie psychique, la maladie chronique, le handicap psychique.

La promotion de la santé mentale repose pour une large part sur des stratégies intersectorielles.

Parmi les moyens concrets propres à favoriser la santé mentale, on peut citer :

- les interventions dans la petite enfance (ex : activités psychosociales avant la scolarisation),
- accompagnement des enfants et des éducateur.e.s (ex : programmes d'acquisition de compétences, programmes de développement de l'enfant et de l'adolescent),
- activités de promotion de la santé mentale en milieu scolaire,
- interventions en santé mentale sur le lieu de travail (p. ex. programmes de prévention du stress),
- actions visant à déconstruire les stéréotypes sur la santé mentale,
- ateliers de mieux être,
- prévention du suicide,
- ateliers de prévention du burn out parental,
- ateliers acquérir des techniques de relaxation / méditation au sein des structures collectives et de la famille
- Etc...

Une attention particulière sera accordée aux projets visant le développement des Compétences Psychosociales. Les Compétences Psychosociales sont « la capacité d'une personne à maintenir un état de bien être subjectif lui permettant de répondre de façon positive et efficace aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne, ce à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement. ».

### b) Promouvoir l'activité physique et sportive

La diminution de l'activité physique et la généralisation des comportements sédentaires, leurs conséquences en termes de santé et leurs impacts sociaux et économiques sont aujourd'hui bien établis.

L'objectif de développement de l'activité physique et sportive (APS) est notamment d'attirer et de s'adresser à des publics aujourd'hui éloignés de la pratique.

**À cette fin, la dimension santé par l'activité physique et sportive doit être davantage valorisée.**

Les projets doivent proposer une offre d'activités physiques adaptées et accessibles à destination des publics suivants :

- Enfants et jeunes ne pratiquant pas régulièrement une activité sportive ;
- Personnes atteintes de pathologies chroniques (diabète, obésité, cancer, pathologies cardiaques, etc...);
- Personnes en situation de handicap (physique, psychique, mental ou sensoriel).

Les projets devront apporter une plus-value « santé » en utilisant les activités physiques et sportives comme moyen de :

- **préserver son capital santé** : lutter contre la sédentarité et permettre la pratique d'activités sportives adaptées à des personnes en bonne santé, mais inactives ;
- **mieux vivre une pathologie chronique** : la pratique sportive adaptée est reconnue médicalement comme un élément important dans la réappropriation de son corps et la prévention de la récurrence après une maladie.

Les projets devront s'inscrire dans une de ces catégories :

- mobiliser les partenaires ;
- augmenter l'offre d'activité physique sous toutes ses formes, dont les mobilités actives ;
- mobiliser la population ;
- développer et renforcer les compétences.

### **c) La promotion d'une alimentation favorable à la santé**

En France, 15 % de la mortalité est attribuable à l'alimentation (contre 12.5% pour le tabac).<sup>1</sup>

L'alimentation est un déterminant majeur de protection contre les maladies ou de diminution des risques : troubles alimentaires, cancers, maladies cardio-vasculaires, AVC, diabète, détresse psychologique etc.

Chez les enfants notamment, une mauvaise alimentation nuit au développement cognitif, mental et psychomoteur. Elle affecte notamment les capacités de concentration en classe et affaiblit le système immunitaire.

Les projets devront proposer des actions innovantes à Saint-Pierre et Miquelon pour promouvoir une alimentation saine et variée.

A titre d'exemple, les projets viseront à :

- Connaître les recommandations nutritionnelles nationales
- Améliorer la qualité nutritionnelle des collations servies en milieu collectif
- Faciliter la compréhension de l'étiquetage nutritionnel (ex : Nutri-Score)

---

<sup>1</sup> Alimentation et territoires : comment garantir localement une alimentation de qualité et accessible à tous ?, Dossier ressources, Fabrique Territoires Santé, 2018

- Proposer des « ateliers cuisine » afin de favoriser l'acquisition de compétences de base pour appliquer les recommandations.

Les publics cibles prioritaires pour cette action sont :

- Enfants et adolescents,
- Parents d'enfants et d'adolescents,
- Personnes ayant des pathologies chroniques

### 3) Comment élaborer votre projet de prévention et de promotion de la santé ?

Pour construire votre projet, vous pouvez faire appel à l'Administration Territoriale de Santé.

Un accompagnement méthodologique en amont du dépôt du projet vous permettra d'affiner sa définition et son élaboration.

Au besoin, l'ATS pourra vous rediriger vers à une autre institution.

Exemples d'accompagnement possible :

- soutien pour l'élaboration des grandes lignes du projet, au regard des actions et attentes des professionnels du territoire, avant finalisation par le promoteur ;
- finalisation du projet avec le promoteur et/ou son équipe, étude de sa faisabilité en lien avec les moyens définis ;
- orientation/ information sur les acteurs de terrain, leur champ de compétences et leurs outils concernant le sujet traité ;
- soutien aux équipes sur l'élaboration d'une séquence, le choix des techniques d'animation, l'élaboration des outils d'évaluation...

L'Administration Territoriale de Santé peut également vous mettre en lien avec des acteurs intervenants en promotion de la santé au Nouveau Brunswick.

### 4) Comment, à qui et quand transmettre le dossier ?

Le dossier sera adressé par voie dématérialisée en version Word et PDF, au plus tard le **20 septembre 2020** à l'Administration Territoriale de santé aux adresses suivantes :

[dd975-direction@sante.gouv.fr](mailto:dd975-direction@sante.gouv.fr)

Un accusé de réception sera envoyé à la réception du dossier.

Après étude du dossier, l'ATS notifiera sa réponse par écrit. Le conventionnement et financement de ces actions interviendra avant la fin de l'année 2020 pour une mise en œuvre potentiellement pluriannuelle.

#### 5) Contenu du dossier de candidature

La demande de financement du projet devra être établie selon le formulaire-type Cerfa n°12156\*05, consultable et imprimable par le lien suivant :

<https://www.associations.gouv.fr/subventions-mise-a-jour-des-documents-attributifs.html>

Pour les dossiers retenus, des pièces complémentaires seront sollicitées. La liste de ces pièces vous sera communiquée ultérieurement.

A noter que l'ATS et la DCSTEP privilégient les projets associant plusieurs acteurs, dont chacun peut bénéficier d'un soutien spécifique dans le cadre d'une démarche collective.

- En cas de projet commun présenté par plusieurs acteurs, le dossier déposé devra contenir des pièces attestant l'engagement de chacun des partenaires dans sa réalisation.
- Par ailleurs, à réception de propositions déposées par un seul opérateur, l'ATS et la DCSTEP pourront suggérer des regroupements ou des convergences entre différents porteurs de projet.

Les projets qui couvriront Miquelon et Saint-Pierre seront priorisés lors de l'instruction.